

DEPARTEMENT
DE LOIR-ET-CHER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION

ARRONDISSEMENT
DE BLOIS

Séance du 5 décembre 2024

CENTRE DEPARTEMENTAL
DE GESTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE TERRITORIALE

L'An deux mil vingt-quatre le 5 décembre, à 14h30, le Conseil d'Administration du Centre Départemental de Gestion s'est réuni au siège du Centre Départemental de Gestion, à LA CHAUSSEE-SAINT-VICTOR, au 3 Rue Franciade, sous la Présidence de Eric MARTELLIERE

Date de la convocation :

Nombre de membres en exercice : 26

27 novembre 2024

Membres présents :

Date de la réunion :

Titulaires : Joël DEBUIGNE, Nicole JEANTHEAU, Annick BARRÉ, Gérard CHOPIN, Nelly ANTOINE, Michèle GAUTHIER, Cécilia NAUCHE

5 décembre 2024

Suppléants :

Jean-Albert BOULAY, suppléant de Marie-Agnès FERET
Gérard CHAUVEAU, suppléant de Catherine LHÉRITIER
Philippe COLART, suppléant de Claire GRANGER
Tania ANDRÉ, suppléante de Marie-Pierre BEAU
Anne-Marie THEVENET, suppléante de Thierry BENOIST

Suppléants excusés :

José ABRUNHOSA, suppléant de Yann BOURSEGUIN
Philippe AGULHON, suppléant de Michèle GAUTHIER
Stéphane LEDOUX, suppléant de François FROMET
Christian SAUX, suppléant de Jean-Michel DEZELU
Yann TRIMARDEAU, suppléant de Alain GOUTX
Solange VALLÉE, suppléante de Jacques BOUVIER
Virginie VERNERET, suppléante de Philippe MERCIER

N°48.2024

Pouvoirs :

Objet de la délibération :

En cours de séance, Michèle GAUTHIER a été obligée de s'absenter et a donné pouvoir à Joël DEBUIGNE

**Actualisation des bénéficiaires
du « Forfait Mobilités
Durables »**

Jean-Michel DEZELU a donné pouvoir à Gérard CHOPIN
François FROMET a donné pouvoir à Eric MARTELLIERE
Alain GOUTX a donné pouvoir à Nicole JEANTHEAU
Karine MICHOT a donné pouvoir Annick BARRÉ

Membres titulaires excusés : Marie-Pierre BEAU, Thierry BENOIST, Jacques BOUVIER, Jean-Michel DEZELU, Marie-Agnès FERET, François FROMET, Corinne GARCIA, Alain GOUTX, Claire GRANGER, Pascal HUGUET, Catherine LHÉRITIER, Karine MICHOT, Vincent ROBIN, Christophe THORIN, Régine VASSAUX, Jean-Marc MORETTI,

Isabelle ROSSI-MICHEL, Inspectrice Principale, Conseillère aux décideurs locaux est excusée

Tania ANDRÉ a été désignée secrétaire de séance.

(Rapporteur : Eric MARTELLIERE, Président)

M. Eric MARTELLIERE, le Président, précise que le Décret n°2024-558 du 28 juin 2024 modifie le Décret n°2020-1547 du 9 décembre 2020 instaurant le dispositif d'attribution d'un forfait dit de « mobilités durables » aux agents territoriaux, qui, pour mémoire, a vocation à encourager les agents à recourir davantage aux modes de transport durable.

.../...

En effet, ce nouveau décret vient modifier et étendre le champ les bénéficiaires éligibles à ce dispositif.

Le Président propose donc de modifier le paragraphe « Bénéficiaires » de la délibération n°16-2023 du 30 mars 2023 et propose la rédaction suivante :

Bénéficiaires

Le bénéfice du forfait mobilités durables est ouvert :

- ✓ aux agents territoriaux relevant du Code général de la Fonction Publique, ainsi que les agents recrutés sur un contrat de droit privé.
- ✓ aux agents se déplaçant pour leur trajet résidence habituelle-travail à l'aide de tout engin de déplacement personnel motorisé ou non : covoiturage en tant que conducteur ou passager, vélo à assistance électrique ou non, trottinette, mono-roue... tels que définis dans le décret n°2022-1557 du 13 décembre 2022.
- ✓ aux agents utilisateurs des services de mobilité partagée mentionnés à l'article R. 3261-13-1 du Code du Travail.

Avec l'ajout suivant :

- aux agents qui disposent d'un transport collectif gratuit entre leur domicile et leur lieu de travail.

Après avis favorable du Comité Social Territorial (CST), en date du 3 octobre 2024, les Membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité décident :

- **d'approuver** l'actualisation des bénéficiaires du forfait mobilités durables, à compter du 6 décembre 2024, en prenant désormais en compte les agents utilisateurs des transports collectifs gratuits
- **d'inscrire** les crédits au budget
- **d'autoriser** le Président du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher, ou son représentant, à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré à La Chaussée-St-Victor,
le 5 décembre 2024.

Le Président,

Eric MARTELLIERE

Publié ou notifié le : *11 Décembre 2024*
Exécutoire le : *11 Décembre 2024*

Le Président soussigné certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte

Le Président

Eric MARTELLIERE

